



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 14 juin 2021 à 19 h 30 à la salle Saint François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2021-0037
Adresse :	1344, rue du Clos-des-Artisans
Lot :	2 227 326 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la présence de deux (2) portes situées en façade avant au niveau du rez-de-chaussée de la résidence au lieu qu'il y ait une (1) porte en façade avant du bâtiment principal.</li> </ul>
Numéro :	DM-2021-0038
Adresse :	Lot vacant projeté qui sera situé sur la rue Frangins (lot qui sera créé à partir du lot 5 907 538 du cadastre du Québec) (lot vacant projeté situé à l'ouest de la propriété du 984, rue des Frangins)
Lot :	Lot projeté identifié comme « 5 907 538 Partie 4 » sur le plan projet de lotissement
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la création d'un nouveau lot résidentiel ayant une largeur à la rue (longueur de façade) de 15 mètres au lieu d'une longueur de façade de 50 mètres (Lot projeté identifié comme « 5 907 538 Partie 4 » sur le plan projet de lotissement préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 14 166-1, en date du 19 avril 2021).</li> </ul> <p>Les autres dimensions du lot projeté seront conformes.</p>
Numéro :	DM-2021-0047
Adresse :	Lot vacant projeté qui sera situé sur la rue Frangins (lot qui sera créé à partir du lot 5 907 538 du cadastre du Québec) (lot vacant projeté situé à l'ouest de la propriété du 984, rue des Frangins)
Lot :	Lot projeté identifié comme « 5 907 538 Partie 3 » sur le plan projet de lotissement
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la création d'un nouveau lot résidentiel ayant une largeur à la rue (longueur de façade) de 15 mètres au lieu d'une longueur de façade de 50 mètres (Lot projeté identifié comme « 5 907 538 Partie 3 » sur le plan projet de lotissement préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 14 166-1, en date du 19 avril 2021).</li> </ul> <p>Les autres dimensions du lot projeté seront conformes.</p>
Numéro :	DM-2021-0040
Adresse :	Lot vacant situé sur le chemin du Lac-Renaud (lot vacant situé à l'est du 1481-1483, chemin du Lac-Renaud)
Lot :	2 532 219 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser l'aménagement d'une garçonnière dans une nouvelle habitation située sur un terrain ayant une superficie de 1 417,5 mètres carrés sans service au lieu que le terrain ait une superficie minimale de 1 500 mètres carrés et qu'il soit raccordé au réseau d'égout sanitaire municipal.</li> </ul>



Numéro :	DM-2021-0045
Adresse :	2510, boulevard du Curé-Labelle
Lot :	5 415 756 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la construction <u>d'un</u> bâtiment accessoire, de nature commerciale, destiné à l'entreposage qui aura une superficie maximale de 454 mètres carrés, au lieu d'une superficie maximale de 100 mètres carrés ou 20 % de la superficie totale du terrain : la superficie la plus restrictive;</li> <li>▪ Autoriser que le bâtiment accessoire destiné à l'entreposage aura une hauteur de 8,26 mètres, au lieu d'une hauteur total (du bâtiment) de 8 mètres;</li> <li>▪ Le bâtiment accessoire destiné à l'entreposage, qui sera implanté en cour arrière du bâtiment principal commercial, aura cinq (5) portes de garage situées sur la façade avant du bâtiment au lieu que celles-ci soient localisées sur la façade latérale ou arrière;</li> </ul> <p>La réglementation de zonage en vigueur prescrit qu'un bâtiment accessoire, de nature commerciale, destiné à l'entreposage peut avoir une superficie maximale de 100 mètres carrés et une autre disposition, prescrit que le nombre total de bâtiment accessoire, de nature commerciale, destiné à l'entreposage par terrain n'est pas limité.</p>
Numéro :	DM-2021-0046
Adresse :	Lot vacant situé sur la rue de la Station (lot vacant situé au sud-ouest de la propriété sise au
Lot :	1001-1003, rue de la Station)
Objet :	<p>2 531 715 du cadastre du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser que deux (2) logements de l'habitation bifamiliale soient localisés à partir du rez-de-chaussée au lieu que les deux (2) logements soient superposés, tel que prescrit à la réglementation.</li> </ul> <p>Une chambre du logement de l'étage se situe au rez-de-chaussée de l'habitation.</p>

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

### **MESURES SPÉCIALES**

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure, à moins que ladite séance ne puisse pas être tenue avec la présence du public.

Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 14 juin 2021, 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
<a href="mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca">greffe@ville.prevost.qc.ca</a>	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0



La séance sera diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>.

Tout intéressé pourra également s'adresser au conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour écrire dans la section « Commenter ».

Donné à Prévost, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2021.

---

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière